

Commission Habitat & Urbanisme

COMPTE RENDU N°01/2025

13.05.2025 | 17h30 | Salle du Tribunal

Réunion organisée par Agnès MASCHINO,
Vice-présidente

Type de réunion Commission

Animateur Agnès MASCHINO,
Vice-Présidente

Secrétaire Agnès MASCHINO

Maître du temps Sans objet

Participants :

- ✓ BEY Maxime
- ✓ DOSSMANN Patricia
- ✓ DOUZANT Francis
- ✓ KUNTZ Olivier
- ✓ MASCHINO Agnès
- ✓ URBAIN Xavier

Excusé :

- ✓ END Jérôme

Absents :

- ✓ CORNEVAUX Sylvestre
- ✓ VERZINI Yannick
- ✓ ZIMMERMANN Dominique

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

- 01 – Dossiers de demande d'aide financière au ravalement de façade
- 02 – Divers

Agnès MASCHINO, Vice-présidente de la commission, ayant procuration de Monsieur le Maire Jérôme END, ouvre la séance à 17h30.

Ordre du jour	Intervenant(s)
Point n°1 Dossiers de demande d'aide financière au ravalement de façade	Agnès MASCHINO, Vice-Présidente
<p>a) M. GABALLAH Fahim– Habitation située au 10, Rue Meynier Après étude du dossier complet, la Commission <u>donne son accord pour une subvention de 2 000.00 euros (30% du devis H.T. d'un montant de 12 913,00 € ; subvention plafonnée)</u></p> <p>b) M. DOUZANT Francis - Habitation située au 12, Rue des Maisons Brûlées Après étude du dossier complet, la Commission <u>donne son accord pour une subvention de 2 000,00 euros (30% du devis H.T. d'un montant de 21 168,19 € ; subvention plafonnée).</u></p> <p>Pour mémoire : La campagne incitative de rénovation des façades sur la Commune de Vic-sur-Seille a été approuvée par le Conseil Municipal pour la période du 01 septembre 2020 au 31 août 2026. A ce jour, 35 dossiers ont été instruits dont 1 seul n'a pu aboutir (les travaux de ce dernier n'ayant pas été réalisés selon les consignes des ABF), et 29 dossiers ont été soldés pour un montant total de 49.350,40 €.</p>	

Ordre du jour	Intervenant(s)
Point n°2 Divers	Agnès MASCHINO, Vice-présidente
<p>Un arrêté du Ministère de la Culture en date du 29 juin 2022 porte classement du site patrimonial remarquable de Vic-sur-Seille</p> <p>Une commission locale doit donc être instituée. La mise en place du comité technique avec nomination effective des membres aura lieu le 12 juin. Elle doit comporter 1/3 personnalités qualifiées, 1/3 représentants associatifs et 1/3 membres du Conseil Municipal, ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine.</p> <p>Le Préfet de la Moselle est informé des membres désignés, et la Mairie attend un retour pour accord.</p>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h10.

Agnès MASCHINO,
Vice-Présidente de la Commission

